



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation
et d'éducation
Bureau de l'Apprentissage et de la Formation
Professionnelle Continue
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGER/SDPFE/2020-64
30/01/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 20/03/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : 10^e édition de la semaine de l'industrie.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Services régionaux de la formation et du développement
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole
Fédérations nationales des établissements de l'enseignement agricole privé
Pour information : Inspection de l'enseignement agricole, services régionaux en charge de l'économie agricole

Résumé : information aux établissements d'enseignement agricole préparant aux métiers de l'industrie agroalimentaire et de l'industrie des agroéquipements au sujet de la 10^e édition de la semaine de l'industrie.

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

Depuis 2011, la Semaine de l'industrie valorise l'industrie et ses acteurs en proposant des événements pédagogiques et de découverte au grand public. Chaque année, ce rendez-vous national contribue à **renforcer l'attractivité du secteur**, en premier lieu auprès des jeunes. Il promeut aussi la mixité des métiers et la place des femmes dans les différentes filières.

La Semaine de l'industrie se donne pour objectif d'informer les jeunes, les demandeurs d'emploi, personnes en reconversion professionnelle et le grand public en général, **des besoins en recrutement de l'industrie**. Depuis 2017, 27 700 emplois ont été créés dans le secteur. En 2019, on a recensé 223 000 projets d'embauche dans l'industrie manufacturière (+ 20 % par rapport à 2018). Cependant, malgré de nombreuses propositions, les entreprises peinent à recruter. 55 % des projets d'embauche sont jugés « difficiles ».

Loin des clichés, l'industrie est un secteur dynamique, qui recrute et où des carrières valorisantes sont menées : avec les nouvelles technologies, l'industrie se modernise, tournée vers l'innovation et le numérique, et les compétences recherchées évoluent.

L'édition 2019 de la Semaine de l'industrie a connu un record en rassemblant plus de 800 000 participants autour de 4 763 événements organisés sur l'ensemble du territoire.

La **10^e édition**, qui se déroulera du 30 mars au 5 avril 2020, mettra à l'honneur une thématique ambitieuse et pleinement d'actualité : « **Inventer un avenir durable** ». Les actions organisées en faveur de la mixité des métiers, de la transition écologique et de l'économie circulaire seront ainsi particulièrement mises à l'honneur. Ce focus sera l'illustration de la volonté des acteurs de l'industrie de s'engager pour un monde plus juste et pérenne.

La Semaine de l'industrie 2020 sera notamment l'occasion de valoriser les initiatives déployées en faveur de la **transition écologique**. Face à l'urgence climatique, il est indispensable pour l'industrie de poursuivre cette dynamique de changement.

Ce temps fort s'inscrit dans le calendrier des événements dédiés à la relation école-entreprise et contribue pleinement aux objectifs du Parcours Avenir, dans **l'accompagnement au choix de l'orientation au collège et au lycée**.

La Semaine de l'industrie permet aux établissements d'enseignement de mettre en place des actions avec les entreprises industrielles de type :

- Journées portes-ouvertes dans les entreprises, visites d'établissements de formation,
- Conférences, débats, tables rondes,
- Interventions de professionnels dans les classes,
- Animations, ateliers pratiques,
- Expositions,

- Visites d'une chaîne de production en réalité virtuelle, événements sur Internet,
- Forums des métiers, *job dating*.

L'objectif de cette action, **déclinée pour l'industrie agroalimentaire**, est de faire évoluer les comportements, notamment lors des choix d'orientation professionnelle des collégiens, lycéens et étudiants. L'industrie agroalimentaire, premier employeur français, nourrit chaque jour des milliers de Français. Plus de **430 000 femmes et hommes** travaillent ainsi au quotidien pour offrir aux consommateurs des produits sûrs, équilibrés, respectueux de l'environnement et source de plaisir.

L'ambition de l'industrie agroalimentaire est de faire découvrir la richesse et **la diversité des métiers** de l'alimentaire, en particulier auprès des jeunes. Ses métiers variés sont ouverts à tous les niveaux de compétences et accessibles dans toutes les régions. Face à la montée du chômage et aux difficultés rencontrées par les jeunes pour trouver un emploi, le secteur alimentaire, avec plus de 30 000 emplois à renouveler dans cinq années à venir, constitue une **formidable opportunité**.

Du CAP à Bac +5, tous les chemins mènent à l'agroalimentaire, qui propose une large palette de formations, débouchant sur un large choix de métiers. De la maintenance au marketing, en passant par la production, la logistique ou la recherche et le développement (R&D), les opportunités sont multiples. Le secteur recense ainsi plus de 80 métiers.

L'industrie agroalimentaire n'échappe pas à la « révolution numérique » : le numérique dans l'agroalimentaire est évidemment un gage d'attractivité pour la filière. En donnant une image de modernité, connectée et en adéquation avec les outils professionnels actuels, le secteur agroalimentaire peut plus facilement toucher les jeunes générations et susciter des vocations.

2 – CALENDRIER

Semaine de l'industrie : du lundi 30 mars au dimanche 5 avril 2020

Labellisation des événements : **jusqu'au vendredi 20 mars 2020**

3 – MODALITÉS DE MISE EN PLACE DES ACTIONS LABELLISEES

Les équipes pédagogiques ou de direction qui souhaitent se mobiliser lors de la Semaine de l'industrie peuvent faire labelliser leurs actions sur le site **www.semaine-industrie.gouv.fr** et bénéficier ainsi d'une visibilité nationale. Il est recommandé de proposer des événements qui associent autant que possible les entreprises agroalimentaires partenaires des établissements d'enseignement.

Le label "Semaine de l'industrie" peut être obtenu sous 4 conditions cumulatives :

- se dérouler entre le 30 mars et le 5 avril 2020 ;

- être ouvert au grand public et/ou aux jeunes et/ou aux demandeurs d'emploi ;
- avoir pour objectif d'informer ou de communiquer sur le thème de l'industrie ;
- être gratuit.

Le Comité de validation dispose d'un délai de 4 jours ouvrés pour labelliser ou non l'événement, à compter de la demande faite en ligne. Une fois le projet labellisé, il apparaîtra sur la carte des événements géolocalisés que le grand public pourra consulter dès la mi-janvier 2020 dans la rubrique « Événements ».

Une fois le projet labellisé, vous recevrez automatiquement un kit de communication.

Pour toute question, contacter : contact-semaine-industrie.dge@finances.gouv.fr

4 - PARTENAIRES

Cet événement national se déroule à l'initiative du ministère de l'économie et des finances, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le ministère du travail, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et plus de 35 partenaires : organisations représentatives des entreprises, entreprises industrielles, chambres consulaires, Régions de France, représentants des salariés de l'industrie, Pôle Emploi, ONISEP, BPI France, La French Fab, association « Entreprises et Découvertes », établissements publics de recherche...

5 – INFORMATION ET PARTICIPATION

Les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés d'informer les directeurs des établissements de leur région des modalités de déroulement de la 10e édition de la semaine de l'industrie et de la bonne mobilisation des acteurs de l'enseignement technique agricole.

Cette opération a aussi vocation à s'inscrire dans les stratégies de développement des établissements. Leur mission « d'animation et de développement des territoires », bien entendu sur le volet de l'industrie agroalimentaire mais aussi de l'industrie des agroéquipements, pourrait être ainsi valorisée.

Aussi, j'invite tous les établissements à permettre à plusieurs de leurs classes, accompagnées de leurs enseignants, de bénéficier des nombreuses opportunités de visites qui seront offertes dans le cadre de cette 10ème édition de la Semaine de l'Industrie, en lien avec les secteurs professionnels des formations suivies.

Le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche
Philippe VINÇON